

\*\*\*\*\*

N° : 2013.3.27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

\*\*\*\*\*

Nb de membres  
en exercice :  
35

Séance du 27 juin 2013  
Sous la présidence de Pierre ADOLPH

Nb de présents :  
30

Nb de procurations :  
4

**OBJET : PLPD : SUBVENTION OBSERVATOIRE DE LA NATURE**

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président indique que dans le cadre du Plan Local de Prévention des déchets, la Communauté a arrêté un certain nombre d'actions dont celles dispensées par l'observatoire de la Nature et détaillées en annexe 1 jointe à la convocation.

Leur coût est de 6480€.

Ce montant dû à l'observatoire sera réglé sous forme d'une subvention de 6480€ qu'il y a lieu de leur accorder.

*Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,*

*Décide*

- *D'octroyer une subvention de 6480€ à l'Observatoire de la Nature*
- *D'autoriser le Président ou son représentant à signer, le cas échéant, la convention de partenariat entre CCPR et l'Observatoire de la Nature et à mandater la subvention.*
- *De charger le Président ou son représentant de la notification et le l'exécution de la présente.*

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme  
A Ribeauvillé, le 04 juillet 2013



Le Président,

Pierre ADOLPH